



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
17/01/2025	17/01/2025	19	10	14	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLODEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme GROSJEAN-BALARD Carole
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	Mme LAGATTU Laetitia
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine		X	Mme LLODEN Anne-Marie
Secrétaire de séance	Mr SOUBAYE Nicolas		

Délibération n°2025-01-22-04
Résultat du vote
17 pour

Objet : Personnel – Actualisation du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le contrat à durée déterminée de l'agent responsable des services techniques recruté le 17/03/2024 prend fin le 17/03/2025. Il est proposé au conseil de stagiairiser cet agent et donc de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet.

De plus, un agent a été admis à faire valoir ses droits à la retraite et a été radié des effectifs de la commune depuis le 08/01/2025.

A ce titre, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 18 mars 2025.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

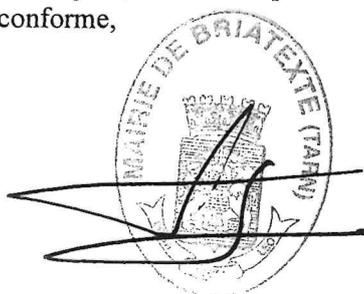
GRADE	EFFECTIF	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur Administratif	1	1	0	Temps complet
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	2	2	0	Temps complet
GRADE	EFFECTIF	POSTE POURVU	POSTE VACANT	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	1	1	0	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	Temps complet
Adjoint Technique	3	3	0	Temps complet
Adjoint Technique	0,6	0,6	0	20 heures
TOTAL GENERAL	8.6	8.6	0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ **D'ADOPTER** le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 18/03/2025.
- ✓ **DE PRECISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- ✓ **D'AUTORISER** Mr le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

